Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260105-20260104-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JANVIER 2026

Le cinq janvier deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. ROME Cyril, Mme QUEMERAIS Nelly, M. LEBRET Gilles, adjoints, M. HAMELIN Bernard, Mme WERSCHUREN Sylvie, MM POTIER Serge, MARTEL Thierry, COUAPEL Jean-Pierre, PICHON Vincent, Mme PILON Virginie.

Absents excusés : Mme LEVEQUE Dominique, Mme JACQUET Marie-Christelle donne pouvoir à Mme COMMEREUC Sylvie, Mme PEUVREL Sophie donne pouvoir à M. LEBRET Gilles, Mme KREMBSER Cindy donne pouvoir à M. BOURDAIS Olivier, M. MOUTON Vincent, Mme MARTIN Maud, M. BETEND Guillaume.
Date de convocation : 29 décembre 2025
Secrétaire de séance : M. COUAPEL Jean-Pierre

N° 2026-01-04 : REPARTITION DES RECETTES DES AMENDES DE POLICE 2025 – PROGRAMME 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de Baguer-Morvan peut bénéficier de la répartition du produit des amendes de police.

Il propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition des amendes de police pour l'aménagement piétonnier protégé entre la Hirlais et le lieu-dit La Touche, le long de la RD 8 pour 6 434,00 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée ;
- S'ENGAGE à réaliser les travaux sur l'année 2026 ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre COUAPEL